

# **GROUPE DE TRAVAIL CRITERES**

## **TABLEAUX D'AVANCEMENT REGION**

### **2009, le 28.02.2008**

Présidente : Brigitte PARAT

PRESENTS Syndicats : CFDT – UNSA – CGT ( XAVIER DECROCK . FABRICE DEWULF)

Ordre du jour critères TA

L'institution nous rappelle la réglementation, la délibération qui a été prise sur le pourcentage des ratios, et les critères qui ont été utilisés en 2007.

La prochaine CAPA sur les TA de 2008 se tiendra au mois de Juin, les discussions sur les modalités qui seront à retenir et qui pourraient être retenues ne pourront être mis en application que pour 2009.

Xavier a intervenu en ce qui concerne les corps des A et B  
Fabrice a intervenu pour la catégorie C.

Intervention de la CGT concernant la catégorie C :

Demande la mise en place d'un tableau des promouvables selon des barèmes d'ancienneté et qui seraient coefficientés ( voir courrier du 25 octobre 2007 à l'attention de Mme PARAT ) dans chacun des tableaux d'avancement.

Ensuite prendre en compte selon la réglementation : la manière de servir – le poste occupe – le déroulement de carrière

Pour cela réfléchir sur la grille d'évaluation et de son contenu, mais aussi et surtout les conditions dans lesquelles seront faites ces évaluations.

Concernant le passage du grade d'AT 2<sup>ème</sup> Classe au grade d'AT 1<sup>ère</sup> classe, au regard de ce qui s'est passé dans le cadre de l'application et de la mise en œuvre au sein des EPLE des missions qui incombent à ce deuxième grade ( rien ne change dans les tâches qui sont demandées à l'agent) nous avons demandé que le critère du diplôme soit supprimé.

Concernant le passage du grade AT 1<sup>ère</sup> classe au grade ATP de 2<sup>ème</sup> classe, au vu de ce qui en découle des tableaux d'avancement 2007 ( pour rappel : priorité aux retraitables, puis un tableau qui comprend les promus qui exercent des missions de managements et qui sont nommés sur place, et un deuxième tableau avec une liste de titulaires et de suppléants qui ont

un avis favorable mais qui seront promus s'ils acceptent une mobilité) la CGT a proposé de ne plus retenir la mobilité, donc le maintien pour tous les promus, les barèmes étant les anciennetés, la manière de servir, le poste occupé, le déroulement de carrière. Nos principaux argumentaires : les promus sur la liste avec mobilité sont toujours en attente d'une proposition d'affectation, le terme management risque d'être dévoyé par l'autorité fonctionnelle, enfin du fait de la non nomination des promus de cette deuxième liste notre ratio de 50% n'a pas été atteint !!

A la suite de cette réunion, il a été proposé plusieurs groupes de travail dont 1 pour le tableau d'avancement au grade d'ATP 2<sup>ème</sup> classe sur la définition du mot management et 1 sur la grille et les modalités de l'entretien d'évaluation.

En conclusion, chaque organisation syndicale a présenté des propositions, chacune est d'accord pour hiérarchiser les critères et prendre en compte l'ancienneté. Sur le 3<sup>ème</sup> grade, la CFDT suivi par l'UNSA a proposé de retenir les AT de 1<sup>ère</sup> classe qui sont arrivés aux 10 et 11<sup>ème</sup> échelons.

En ce qui nous concerne, nous la CGT, nous avons demandé d'abandonner le critère des diplômes et les critères de la mobilité et du seul repère qu'est le management pour le grade d'ATP de 2<sup>ème</sup> classe.

D'autre part, afin de respecter l'engagement de Mr ROMAN au sujet des agents n'ayant pas obtenus de promotions depuis plus de 10 ans, tous les agents qui n'ont pas bénéficié de cette promotion en 2007, le seront en 2008 quitte à dépasser les pourcentages des ratios prévus pour chaque TA.

Fabrice dewulf